

Réunion générale de rentrée du RPI

Mardi 13 septembre 2022 19h00
salle des fêtes de Missé

Remerciements aux présents et citation des excusés

Objectifs de cette réunion : présenter/rencontrer les partenaires au sens large qui assurent un service au sein ou pour l'école.

Présentations :

-du personnel des écoles : car/cantine/garderie

MISSE

Accompagnatrice du bus : Marina LETARD ; en arrêt pour l'instant ; remplacée par Céline GROLLEAU

Cantinière : Marie-Joe TONNOIR

Garderie : Marion MASSE le matin et le soir ; secondée le soir jusqu'à 17h par Jessica DAGUET le lundi et le vendredi et par Marie-Joe TONNOIR le mardi et le jeudi

-des élus

-de l'équipe enseignante

MISSE

- TPS/PS/MS classe de Flavie RATRON et Victorine DROCHON le mardi car temps partiel (8+13=21)
ATSEM : Sylvie MICHENOT
Directrice de l'école de Missé
Décharge de direction certains vendredis (12 par an) assurée par Emilie Rioux
- GS/CP classe d'Erika LABBE et Victorine DROCHON le jeudi et le vendredi car temps partiel (7+12=19)
ATSEM : Christiane Jeanneau

TAIZE

Accompagnatrice du bus : Véronique PINEAU ;

Cantinière : Marie-Christine GUILBAULT

Garderie : le matin Françoise Billyet le soir ; Marie-Christine GUILBAULT

Surveillance Cantine Véronique PINEAU ;Françoise Billy

- CE1/CE2 classe de Pauline Raoul (8+16 = 24)AESH Sabine Leblanc
- CM1/CM2 classe de Magali Dupré-Guérin (12+11=23)AESH Sabine Leblanc
Directrice de l'école de Taizé
Décharge de direction le jeudi 12 jours par an et assurée par Emilie Rioux

A cette équipe il convient d'ajouter le poste brigade rattaché à l'école de TAIZE Laetitia Segur.(exc)

Nous rappelons aussi les partenaires du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté RASED

Bureau au 48 rue Marcellin Berthelot 79100 THOUARS

mail : rased.thouars@ac-poitiers.fr

Psychologue : Chloé GUERRIN

Maître E (pédagogie) : Virginie PORNIN

Permanence téléphonique chaque lundi 13h30 16h30 au 05 49 66 76 23 (en dehors laisser un message).

Fonctionnement de l'école :

Le RPI a connu une fermeture de classe à la rentrée.

Les effectifs ne sont pas très élevés : 87 élèves pour cette rentrée de septembre + au moins 1 en janvier.

nombre d'enfants : 40 à Missé (17 familles), 47 à Taizé (46 familles)

total des 2 sites : 87 enfants comptés avec 63 familles.

L'école publique veille au principe de gratuité de l'enseignement. Nous veillons à fournir le maximum de fournitures pour votre enfant, prises en charges avec le budget alloué pour chaque classe par le SIVU. Par contre, une participation financière sera demandée pour les sorties sur le temps scolaire (théâtre, cinéma, voyage de fin d'année, si voyage il y a (non obligatoire car hors temps scolaire).

Présentation du SIVU

Les services :

Fonctionnement (membres, budgets, missions)

Services (garderie, cantine : tarifs et organisation à présenter)

Nous avons eu une réunion afin de mettre en place les nouveaux membres élus aux municipalités. Il a été décidé lors de cette réunion une augmentation du tarif cantine.

Cantine: Laisser un message **avant la récréation du** matin de chaque absence, sinon le repas sera compté **Les APC, les TAP**

L'organisation des APC est proposée par le conseil des maîtres.

APC 2 x 45 minutes par semaine le lundi et le jeudi de 15h55 à 16h40 à Taizé et le mardi et le jeudi de 15h55 à 16h40 à Missé

Elles ne sont pas obligatoires et sont en parallèles aux TAP Temps d'activité périscolaire à Missé : activité périscolaire, elles sont organisées et gérées par les mairies. Elles sont assurées par le personnel communal le mardi

A CONFIRMER

Pour Taizé, pas de TAP mais notons cette année le financement d'un professionnel qui animera sur le temps de classe des ateliers théâtre.

Parole au conseil municipal.

Règlement intérieur sera mis à jour lors du premier conseil d'école en novembre et sera mis en consultation dans les familles ensuite (émargement).

Communication enseignants-familles via le cahier de liaison sans feuille volante.

Le téléphone est souhaité pour les informations non urgentes en dehors des temps de classe pour éviter de perturber la classe : avant 8h55, pendant la pause méridienne, après 16h. En dehors de ces temps, laisser un message sur la boîte vocale.

Chaque enseignant propose aux parents d'élèves une réunion de classe en septembre (date dans le cahier de correspondance), mais aussi des RDV pour tenir les familles informées des résultats scolaires et des évolutions des comportements.

Réunion de classe de chaque enseignant annoncée par chaque enseignant

TPS/PS/MS : lundi 19 septembre 18h

GS/CP : lundi 19 septembre 18h30

CE1/CE2 : jeudi 15 septembre 18h30

CM1/CM2 : jeudi 15 septembre 18h30

L'école veille à la diffusion large des informations par le cahier de liaison, le site internet de l'école et par affichage à destination des deux parents.

Assiduité scolaire : dès la maternelle la scolarité est contrôlée dès lors que l'inscription est effective. L'école est obligatoire à partir de 3 ans. Prévenir l'école si votre enfant est absent (au 05.49.96.56.24 pour Taizé ou 05.49.66.03.13 pour Missé)

En cas d'absences répétées ou non, un retour rapide à une fréquentation assidue sera demandé. Si ce n'est pas le cas, un signalement auprès des services de la direction académique sera fait.

Rappel: les seuls motifs légitimes d'absence d'un élève sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants

Site Internet de l'école : <http://>

les suivent.

L'école ne peut pas autoriser des absences pour des vacances ou des week-ends prolongés.

Les demandes de vacances hors calendrier scolaire ne sont donc pas autorisées par les directrices. En cas exceptionnel, une demande doit être adressée au DASEN avec précision du nom de l'enfant, de sa classe et de son école.

Médicaments : il n'appartient pas aux enseignantes de distribuer des médicaments pour un traitement médical occasionnel (les parents peuvent, sur la pause méridienne, permettre la prise en venant à l'école administrer le traitement à l'enfant). *Mais un enfant souffrant doit être soigné à domicile. S'il est malade sur le temps scolaire, un adulte désigné sera contacté pour venir le chercher à l'école.*

Dans le cas d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) établi avec le médecin traitant (car pas de médecin scolaire) évidemment un traitement médical peut être en revanche délivré dans des conditions définies (ex. insuline, etc...).

COVID et organisation :

Les élèves de TPS/PS/MS sont déposés à la porte de leur classe par leurs parents.

Les élèves de GS/CP sont laissés au portillon et rejoignent le préau à côté de leur classe.

Les élèves de Taizé rentrent tous par la porte devant l'école.

Nous sommes pour le moment au niveau « socle ». Les règles appliquées à l'école sont les mêmes que celles appliquées en population générale.

Sécurité :

Suite aux événements nationaux des années précédentes, l'Education Nationale nous impose de mettre en place une culture commune de la sécurité. Le plan VIGIPIRATE reste d'actualité, les portes de l'école restent fermées après la rentrée des élèves.

Chaque année, 3 exercices PPMS (plan de mise en sûreté) sont réalisés dans chaque école dont 1 exercice attentat/intrusion.

Il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.

Programme PHARe :

Phare : toutes les écoles françaises sont inscrites au projet Phare

Qu'est-ce que le projet pHARe ?

Le programme **pHARe** est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges fondé autour de 8 piliers : Mesurer le climat scolaire. Prévenir les phénomènes de harcèlement. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.

Chaque enseignant proposera des activités sur le harcèlement en classe à partir du CP et tous les acteurs de l'école doivent être attentifs à ce sujet pour éviter ce phénomène.

Projets école :

Les enseignants viseront comme d'habitude la réussite de tous les élèves avec des dispositifs d'aides (APC, PPRE, remédiations, décloisonnements) mais aussi avec des activités pédagogiques motivantes (défi internet, Incorruptibles, concours de mathématiques, différents projets dans chaque classe).

La thématique cette année est les paysages qui se déclineront autour des arts visuels, des sciences, des lectures d'album ...

Les élèves de CP et CE1 ont déjà commencé et continueront de passer des évaluations nationales en septembre.

L'APE prend en charge les cotisations par classe des abonnements Ecole de loisirs.

EPS : classe de GS/CP : un créneau piscine

classe de CE1/CE2 : (un créneau agrès + un créneau piscine)

Site Internet de l'école : <http://>

classe de CM1/CM2 (un créneau dojo + un créneau piscine)

La photo scolaire aura lieu le vendredi 30 septembre pour information.

Semaine du goût : la dernière semaine avant les vacances de Toussaint sur le thème du chocolat

Spectacle de fin d'année et de Noël vendredi 16 décembre et samedi 1er juillet

Elections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école :

Il est officiel au sein d'une école et se compose dans le cadre du RPI de :

- 4 enseignants, 4 parents titulaires (1 par classe) de préférence mais pas obligatoire, 4 parents suppléants maximum.
- les 2 maires (1 par commune) ou leur adjoint (1 seul)
- 2 dden
- l'inspectrice de Thouars MME TAVANT (membre de droit)

Leur rôle est de

- participer aux trois conseils d'école du RPI avec les élus et les enseignants ;
- rapporter la parole des autres parents d'élèves quant aux projets, règlement intérieur, ... en réflexion à l'école ;
- représenter les parents aux réunions de SIVU (budget, cantine, car, personnel ...).

Il est nécessaire que soient désignés par classe 1 titulaire et éventuellement 1 suppléant.

L'implication des familles et la qualité de leurs relations avec l'école est un facteur de réussite générale.

Le compte-rendu du conseil d'école sera mis en ligne sur le site de l'école. Vous pourrez bien sûr demander le compte rendu sur format papier.

Les élections

Le vote se fera par correspondance et le dépouillement aura lieu dans chaque école le vendredi 7 octobre à 12h00 à Missé et à 15h55 à Taizé.

Auparavant vous allez recevoir tout le matériel de vote nécessaire par l'intermédiaire de votre enfant.

Rappel : chaque parent est électeur.

Pour qu'il y ait élection, il nous faut des candidats. Ceux-ci pourront se déclarer en fin de réunion soit :

- par l'intermédiaire de l'APE, si celle-ci désire constituer une liste.
- ou en se groupant pour constituer une liste n'appartenant pas à l'APE.
- rappel : 4 titulaires et 4 suppléants. (1 par classe en principe).

Les parents souhaitant s'inscrire comme titulaires ou suppléants peuvent venir nous voir à la fin de la réunion.

Questions diverses

APE :

Présentation de l'Association des Parents d'élèves du RPI par un membre (missions, rôles, événements ...).

Présentation et rôle de l'association de cantine

